TEL: +261 20 22 227 21 FAX: +261 20 22 291 23 ou 284 20 E-mail: fraise@hff.mg R.C. Antananarivo: 2002 B 617 STAT: 503 02 11 1957 0 10003 NIF: 3000013460



CONVENTION DE PRESTATION PERSONNEL TEMPORAIRE

Entre

Endo	
La Société Henri FRAISE Fils & Cie Rue Ravoninahitriniarivo, Ankorondrano Représentée par Monsieur LALAFENOSOA Mahery, Branch Mar	•
Et le prestataire	d'une part,
Nom et prénoms : Date et lieu de naissance : CIN : Adresse : Tél :	d'autre part,
Il a été convenu et arrêté ce qui suit :	
Article 1. NATURE ET DUREE DE LA CONVENTION Par la présente, le prestataire s'engage à exécuter la/les tâche(s	
Durée : du au	
Article 2. REMUNERATIONS ET MODALITE DE PAIEMEN Le prestataire sera payé XXXXX Le paiement se fera XXXXX	IΤ
Article 3. CLAUSE DE CONFIDENTIALITE Le prestataire est tenu à la plus stricte confidentialité dans l'exéc vis du client que de la Société Henri FRAISE Fils & Cie. La Sorprésente Convention en cas de violation de cette clause.	
Article 4. DIVERS Les parties s'engagent à respecter les clauses de la présente con de rompre unilatéralement cette convention, en cas de faute, de raison qu'elle juge porter atteinte à son image et à son activité.	
Fait en deux exemplaires à Fort Dauphin, le	
Le prestataire	Pour la Société HFF

(1) Faire précéder la signature de la mention

« Lu et Approuvé »